



MOT DU MAIRE

De l'hiver au printemps : comme si les saisons sans soleil avaient duré plus longtemps..., nos associations le disent toutes, une année au ralenti avec l'espoir, pour chacun de nous, que la vie reprenne son cours normal et qu'enfin nous puissions retrouver des activités favorisant le lien social. C'est ce que nous souhaitons tous, un peu de convivialité dans un environnement plus protégé. Je vous souhaite un bel été.

Anne Roy, Maire

Ce second JIMM de l'équipe municipale 2020-2026 a pour objectif de vous tenir informés de la vie de votre commune en attendant le bulletin municipal annuel qui vous présente tous les acteurs de la commune et le bilan de l'année passée.

Le JIMM n'est pas une réédition du bulletin, ainsi vous serez invités à reprendre le bulletin municipal 2021 pour les informations déjà parues. Vous aviez reçu une version papier en janvier 2021 et vous pouvez accéder à une version dématérialisée sur notre site internet <https://saintmesmin.fr/votre-mairie/bulletins-municipaux/>

Alors n'hésitez pas à le reprendre, il se veut être un guide tout au long de l'année.

La commission permanente municipale « Communication » vous souhaite une bonne lecture de ce JIMM du mois de juin 2021.

Christelle, Jean-Louis, Sophie, Jessica et Anne, aidés de Stéphanie

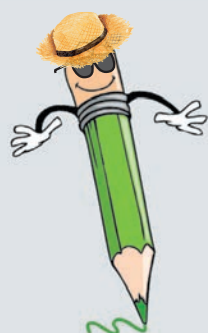
Plus d'infos sur ce sujet ?

Je regarde dans mon bulletin municipal



SOMMAIRE

♦ LE MOT DU MAIRE	1	La gymnastique	10
♦ MOUVEMENTS DE PERSONNEL	2	Le pumptrack	10
Le départ de Stéphanie	2	Le tennis de table	10
Le retour de Ninon	2	♦ LOISIRS	11
♦ CONSEIL MUNICIPAL	2-3-4	La Chorale « À travers chants »	11
♦ LE BUDGET PRINCIPAL 2021	4-5	Festi' Music	11
♦ PETITE ENFANCE	5	Le Club Loisirs détente	11
Les assistantes maternelles	5	♦ ÉCONOMIE LOCALE	12-13
Le projet de Maison d'Assistants Maternelles	5	Le marché des producteurs et artisans locaux	12
♦ ÉDUCATION	6-7	La supérette Vivéco a ouvert à Saint-Mesmin	13
L'association des Parents d'élèves « Les p'tits minois » (A.P.E)	6	♦ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	14
L'école « Les p'tits minois »	6	Le déploiement du très haut débit (fibre optique) en Vendée	14
L'association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.)	7	♦ VIVRE EN BON VOISINAGE	14
L'organisme de gestion de l'enseignement catholique (O.G.E.C)	7	Feux de jardins	14
♦ JEUNESSE	8	Bruit et tranquillité du voisinage	14
Le dispositif « Dynamique Jeunesse » ..	8	♦ INFORMATION DIVERSES	15
Le Relais-jeunes (ex foyer des jeunes) ..	8	Démarchages frauduleux	15
♦ SPORT	9-10	SCOM	15
Le badminton	9	♦ NOUS CONTACTER	16
Les balades et randonnées	9	♦ CALENDRIER/PLANNING DES MANIFESTATIONS	16
Le football	9		



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

LE DÉPART DE STÉPHANIE

« Après 12 ans passés à la Mairie de Saint-Mesmin, j'ai eu envie de poursuivre ma vie professionnelle ailleurs.

J'ai pris ma décision en 2019, depuis ces 2 ans, j'ai passé quelques entretiens sans succès, mais toujours en retirant quelque chose de positif. Je partirai donc dans quelques temps vers la Mairie de Fougeré sur un poste d'assistante de service à la population.

Travailler dans une autre commune que celle où je vis me permettra de couper plus facilement entre vie privée et vie professionnelle et, en attendant mon départ, je serai heureuse de continuer à vous accueillir à la Mairie de Saint-Mesmin ».



LE RETOUR DE NINON

« Après une absence longue pour la naissance de mon second enfant, je suis de retour à la Mairie de Saint-Mesmin où j'exerce les fonctions de secrétaire générale des services depuis 2015.

Je suis heureuse de reprendre mon activité au sein de l'équipe des 10 agents de la Mairie et pour travailler en aide à la décision des élus.

Je souhaite pleine réussite à Stéphanie dans la poursuite de sa vie professionnelle, nous espérons qu'elle passera nous revoir puisqu'elle habite encore à Saint-Mesmin ».



CONSEIL MUNICIPAL



LES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES DEPUIS JANVIER 2021

Depuis le début de l'année, le conseil municipal s'est réuni 1 fois/mois et a pris les principales décisions suivantes. Rappel : l'intégralité des procès-verbaux des réunions est en accès libre sur le site internet de la commune.

FISCALITE

1. Fiscalité directe locale : vote des taux 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux de fiscalité directe locale, sans augmentation :

- taxe foncière sur le bâti : 33,16 % (dont 16,64 % de part communale et 16,52 % départementale)
- taxe foncière sur le non bâti : 38,93 %

ENFANCE

2. Encadrement des enfants scolarisés pendant la pause méridienne : Protocole d'accord avec l'Association Calypso

Le Conseil municipal a décidé de renouveler le protocole d'accord avec l'association Calypso mais en augmentant le nombre de personnes (passage de 2 à 3) pendant le temps de pause méridienne afin de renforcer l'encadrement professionnel. Pour mémoire, ces encadrants assurent l'accompagnement en Pédibus, avec des bénévoles, mais aussi, avec des agents salariés, la surveillance et service des repas au restaurant scolaire.

ÉDUCATION

3. Interventions musique et danse en milieu scolaire 2021/2022 : principe et tarifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre les interventions de cycle 2 (CP-CE1-CE2) par des séances d'éveil musical, et de cycle 3 (CM1-CM2) avec des projets en danse et musique, et d'allouer la même enveloppe qu'en 2020 à hauteur de 1 500 € au projet.

4. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED - année scolaire 2020 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le règlement de la participation pour l'année 2021 à hauteur de 42,84 € en contrepartie de l'intervention du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de Pouzauges, structures éducatives, auprès des enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires.

5. Participation financière de la commune au profit de l'école privée sous contrat d'association avec l'OGEC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, en référence au contrat d'association 2021-2023, et en l'absence de données suffisantes pour fixer le forfait communal 2021 reporte la fixation du montant du forfait communal à un prochain conseil municipal et fixe dans l'attente un montant de 52 000 € correspondant à 80 % du montant du forfait 2020. Ce montant permettant le 1^{er} versement demandé par l'association à hauteur de 23 000 €.

VIE ASSOCIATIVE

6. Maison Départementale des Associations de la Vendée : adhésion 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Maison Départementale des Associations de la Vendée. Cette adhésion permettra aux associations communales de bénéficier gratuitement de conseils, d'un tarif privilégié pour la formation de leurs bénévoles et salariés et d'un accompagnement pour les aider dans leur vie quotidienne.

7. Subventions 2021 et avantages en nature à des tiers : 1^{ère} attribution 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant des subventions et avantages en nature comme indiqué ci-dessous :

Objet	Association	Siège	Montant subvention attribuée		Avantage en nature
Petite-enfance et enfance	Les petites canailles	Saint-Mesmin	3 950,00 €	Solde 2020	mise à disposition salle
Petite-enfance et enfance	Les petites canailles	Saint-Mesmin	15 800,00 €	2021	mise à disposition salle
Sports	SMMTT (Tennis de table)	Saint-Mesmin	1 000,00 €	2021	mise à disposition salle
Sports	La gaule des Morineaux (pêche)	Saint-Mesmin	500,00 €	2021	mise à disposition étang
Loisirs	A travers chants (chorale)	Saint-Mesmin	500,00 €	2021	mise à disposition salle

Une seconde proposition d'attribution sera étudiée au conseil municipal dès lors que les demandes émises auront été complétées des pièces et/ou informations manquantes.

SPORT

8. Projet City Parc : Plan de financement et demande de subvention au conseil départemental (CVT 2021)

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un City parc pour un montant de 49 017 € H.T et décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif transitoire « Contrat Vendée territoires 2021 dit fonds de soutien » à hauteur de 31 248 €. Le retard pris dans la mise en œuvre de l'acquisition est finalement une bonne chose puisque il permet une subvention de l'équipement et de plus à hauteur de 64%.

ÉCONOMIE

9. Supérette : Bail commercial et loyer

La commune est propriétaire de l'immeuble.

Suite à la liquidation judiciaire simplifiée de M et Mme Samuel Rémy le 1er juillet 2020, le choix des repreneurs a été accompagné par le cabinet Humeau (mandataire) sous l'autorité du juge du tribunal de commerce de la Roche sur Yon.

Le fonds de commerce de la supérette est repris par Messieurs Boumival et Douchaina, associés, sous l'enseigne VIVECO, et déjà gestionnaires d'une supérette à Angoulême. Le Conseil municipal a décidé de maintenir le loyer à hauteur de 750 € et d'accorder une gratuité de loyer pendant 1,5 mois, à compter de la date de remise des clés, le 08/02/2021.

10. Marché local : tarifs des droits de place pour l'année 2021 pour les associations communales

Afin de soutenir les associations communales, en cette période de Covid19, la municipalité leur propose de tenir ponctuellement un stand de vente sur le marché.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de la gratuité pour le droit de place des associations communales.

AMÉNAGEMENT

11. Déploiement du Très haut Débit et élagage des plantations

Le conseil, favorable au déploiement de la fibre, souhaiterait travailler avec Vendée Numérique pour que le déploiement en zone rurale (hors bourgs) soit réalisé afin de préserver les plantations dans leur rôle économique et écologique et que la responsabilité en cas de dégât de la fibre aérienne ne soit pas portée par les propriétaires des plantations.

Des solutions existent, le conseil est prêt à en étudier la faisabilité et la mise en œuvre avec Vendée Numérique et sollicite la communauté de communes et les autres communes du territoire du Pays de Pouzauges pour porter ensemble cette demande auprès de Vendée Numérique en cohérence avec les politiques publiques mises en œuvre depuis plusieurs années par la communauté de communes. Une rencontre a eu lieu avec Vendée Numérique et des communes du territoire du Pays de Pouzauges pour travailler ensemble à des solutions permettant d'allier déploiement de la fibre et préservation de notre bocage d'aujourd'hui et à l'avenir, voir page 14.

12. Rénovation de l'éclairage public et effacement réseau électrique pour le déploiement de la fibre (rues Augoire, Montplaisir et Beauséjour) : Conventions SyDEV

Le Conseil municipal a décidé de faire réaliser des travaux dans les rues de l'Augoire, Montplaisir et Beauséjour par le SyDEV. Le montant prévisionnel des travaux est de 260 000 € avec un taux de subvention à hauteur de 71 % (SyDEV et Etat DSIL). Le reste à charge pour la commune serait de 75 000€.

13. Acquisition par voie de préemption

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir par voie de préemption les biens section AB527 (le bourg) et section AB76 (7 B place de l'église) d'une superficie totale de 592 m² au prix de 37,16 € /m², soit 22 000 €, ce prix étant conforme au prix de vente fixé par le vendeur.

HABITAT

14. Éco-lotissement de l'Augoire

La commune, aménageur, souhaite créer un éco-lotissement à dominante d'habitation sur le territoire de la commune de Saint-Mesmin sur le secteur de l'Augoire situé à l'entrée ouest de la commune, à proximité immédiate du centre-ville. L'opérateur économique doit détenir les compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage/ environnement, de maîtrise de l'énergie, de conseil/prescriptions sur les matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre, etc.), de réseaux et voiries divers, de travaux topographiques et fonciers, d'hydraulique et d'étude des sols – incluant celles d'un architecte – propres à réaliser les missions nécessaires au bon déroulement du projet. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché pour le permis d'aménager de l'éco lotissement de l'Augoire à l'entreprise CANOPEE pour un montant de 35 680 € H.T (offre de base) et de 8 420 € H.T (missions complémentaires). Un budget annexe est créé.

15. Éco-lotissement : achat terrain Biteau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle C/1154, d'une surface de 2 337 m², pour un prix maximum de 1 098,39 €, soit 0,47 € /m².

LE BUDGET PRINCIPAL 2021

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile.

COMMUNE /Budget	BP 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Principal	1 548 377 €	898 603 €	2 446 979 €
Budget Annexe Activités commerciales	7 195 €	47 097 €	54 292 €
Budget Annexe Lotissement La prée	16 199 €	- €	16 199 €
Budget Annexe Éco-Lotissement L'Augoire	54 000 €	54 000 €	108 000 €
Total	1 625 771 €	999 700 €	2 625 471 €

L'estimation doit être correcte, sincère et véritable pour déterminer, au plus juste, le montant de l'impôt à prélever → **En 2021, la municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux des impôts locaux : taxe foncière sur le bâti : 33,16 % (dont 16,64 % de part communale et 16,52 % départementale) et taxe foncière sur le non bâti : 38,93 %.**

LE BUDGET SE DÉCLINE EN 2 SECTIONS : sont présentés en suivant les éléments du budget principal

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT regroupe l'ensemble des dépenses courantes ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Les principales recettes sont :

- des impôts et taxes qui représentent toujours 40 % de nos recettes,
- des dotations d'état qui restent stables et sont d'environ 20 % de nos recettes, mais dont le montant n'est pas connu au moment du vote du budget primitif,
- un résultat de fonctionnement incorporé qui a augmenté de près de 160 000 €,
- une attribution de compensation qui reste stable, mais pourrait évoluer, car le calcul du transfert de charges lors du transfert des 4 Résidences autonomie n'aurait pas été complet et est en cours de révision.

Elle permettent de financer les principaux et nouveaux projets suivants :

- le maintien de l'enveloppe pour les subventions aux associations,
- le recrutement d'une apprentie dans le domaine environnemental,
- la mise en œuvre de la convention avec le CPIE pour élaborer une stratégie environnementale,
- la poursuite de l'entretien et rénovation de voirie.

LE BUDGET PRINCIPAL 2021

LA SECTION D'INVESTISSEMENT regroupe des opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

Les principales recettes sont :

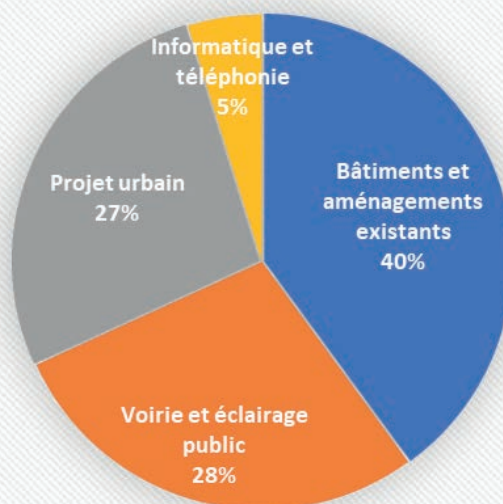
- un virement de la section de fonctionnement de plus de 110 000 € (environ 50% des recettes),
- le rattrapage de l'encaissement du FC TVA de 2020,
- des subventions à percevoir après la mise en œuvre des projets désignés.

Elle permettent de financer les principaux et nouveaux projets suivants :

- une étude pour un projet urbain, aménagement de notre commune à moyen et long terme, et des projets d'acquisition de terrains et bâtiments,
- le plan de relance numérique avec la transformation numérique de l'école publique en travaillant à l'équipement de l'école (matériels et réseaux informatiques, services et ressources numériques, et accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques),
- le renouvellement d'équipements pour le restaurant scolaire,
- la réalisation des travaux du relais-jeunes,
- l'acquisition d'un city parc,
- la réalisation de travaux d'entretien et réparation sur la salle omnisport,
- la rénovation de plusieurs voiries,
- l'effacement de réseaux et rénovation d'éclairage public,
- l'extension du colombarium, etc...



Principales dépenses d'investissement



PETITE-ENFANCE



LES ASSISTANTES MATERNELLES

Quelques erreurs sur le bulletin municipal 2021 nous conduisent à compléter les numéros. La liste complète des assistantes maternelles est dans le bulletin municipal, page 17.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CONTACT
CHERBONNIER	Maud	34 Avenue des Monts	06 20 50 36 63
COUSSEAU	Hélène	1 rue du Sevreau	06 48 65 15 01
GUILBAUD	Maud	11 rue des Pervenches	06 77 12 20 21
MARCOUX	Sophie	2 Purchain	09 50 53 60 83
VINCENDEAU	Marine	2 Tutet	06 85 87 04 24

LE PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES M.A.M

Rappelez-vous le projet lancé il y a quelques mois sur la commune, celui-ci d'initiative privée se poursuit....



Ce projet est porté par 3 assistantes maternelles, habitantes de la commune, qui ont émis ce souhait de façon à avoir un lieu détaché de leur domicile pour travailler et, également, leur permettre de fonctionner en groupe et non plus seules. À terme, elles pourraient accueillir jusqu'à 12 enfants.

Cette structure n'est pas une structure communale, les assistantes maternelles sont rémunérées directement par les parents employeurs comme si elles travaillaient à leur domicile.

La commune les soutient et les accompagne dans leurs démarches.



Maison d'Assistances Maternelles

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « LES P'TITS MINOIS » (A.P.E)

Tout sur l'association, c'est page 20 de votre bulletin municipal 2021.



Malheureusement, cette année, à cause du contexte sanitaire, nous n'avons pu organiser aucune manifestation, néanmoins l'ensemble du bureau tient à remercier chaleureusement toutes les familles qui ont participé concrètement aux différents ventes de l'école. **Votre aide nous est précieuse, nous avons besoin de vous. Malheureusement, nous sommes de moins en moins nombreux pour préparer nos actions et manifestations et, si nous devons continuer si peu nombreux, certaines de nos manifestations seront en péril. Nos enfants ont besoin de nous, besoin de vous. Alors n'hésitez pas à rejoindre une équipe drôle et dynamique.** Notre reconnaissance va également à la municipalité pour son soutien, et aux artisans et commerçants pour leur implication.

Pour l'année à venir, nous avons diverses manifestations prévues :

- Loto, vente de gâteaux Bijou, marché de Noël, et
- **notre spectacle « Léo et Léon, Passeurs de rêves »**, spectacle ouvert à tous et une invitation à rêver, à imaginer, à ne pas rompre notre lien au rêve et à l'enfance.

Nous vous tiendrons informés des dates retenues.

Nous proposons à la location :

- une machine à Barbe à papa sans consommable : 20 €
- une sono avec micro : 40 €
- une machine à chocolat chaud : 15 €
- un percolateur 48 tasses : 15 €



Contact : ape.lesptitsminois@gmail.com

ou Mélanie METAY 06 86 83 55 69.

École Les P'tits Minois, 6 place du carillon,
02 51 91 95 52, Manon DURAND, directrice de l'école.

L'ÉCOLE « LES P'TITS MINOIS »

Les élèves de maternelle ont participé au projet Petit Poilu organisé par le réseau de bibliothèques. Ils ont réalisé leur mascotte en papier mâché et chacun est reparti avec la sienne. Ils en ont aussi fait une pour la classe et ont envoyé sa photo pour le concours de mascotte. Vous pouvez voter pour elle en suivant ce lien : <https://forms.gle/CBQu72bALVE3a1rRA>

Toujours en cycle 1, les élèves ont travaillé sur vivant / non vivant et pour clôturer la séquence, ils ont planté des graines de capucine. Maintenant, ils attendent impatiemment de les voir pousser !



Les élèves de CM1-CM2 ont eu la chance de pouvoir participer à 5 séances de piscine entre fin décembre et début janvier. De nombreux brevets de natation ont été validés !

En classe, ils ont réalisé de nombreux projets comme l'édition de leur deuxième journal de l'année avec un hors-série sur les super-héros. Ils ont également décidé d'embellir leur cour de récréation en réalisant deux œuvres collectives composées de papillons en origami.



La traditionnelle visite au collège n'a pas pu avoir lieu, mais les CM2 participent à un défi lecture avec les 6^e. Ils ont lu un corpus de romans et sont en train de rédiger des questions à envoyer à leurs camarades. Ils devront ensuite tester leurs connaissances des livres avec les questionnaires des collégiens. Les CM1 sont plus impliqués dans la réalisation d'un Trivial Pursuit sur un ensemble de BD que toute la classe a lues. Ce travail se fait en lien avec les bibliothèques et se clôturera par une matinée jeu en juin.

Les élèves de CE2 et CM ont clôturé leurs séances de sécurité routière avec Alexis Massé avec la sortie piéton dans la commune (CE2) ou la pratique du vélo dans la cour de récréation (CM). Ces interventions sont très appréciées par les élèves et formatrices. Nous avons de plus en plus d'élèves qui viennent à l'école en vélo !

Cette année, les conditions sanitaires nous ont empêchés d'organiser des portes-ouvertes. Voici donc une petite présentation de notre école de 3 classes :

- une classe avec tous les élèves de maternelle qui s'inspire de la pédagogie Montessori pour faire progresser chaque élève à son rythme et se développer au maximum de ses capacités et de ses envies ;
- une classe de CP-CE1-CE2 ;
- une classe de CM1-CM2.



Nos effectifs sont d'une vingtaine d'élèves par classe. Nous nous appuyons sur les multi-niveaux pour proposer des adaptations au plus près des élèves et créer de la coopération entre eux. De nombreux projets mélangeant les élèves de tous les niveaux ponctuent l'année (petit déjeuner des familles, semaine du goût, cuisine et marché de Noël, sorties,...). Si vous souhaitez plus de renseignement ou visiter l'école, vous pouvez contacter l'école par mail (ce.0850560x@ac-nantes.fr) ou par téléphone (02 51 91 95 52), nous vous fixerons un rendez-vous.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A.P.E.L)

Tout sur l'association, c'est page 27 de votre bulletin municipal 2021.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons réussi à maintenir les actions tout au long de cette année 2020-2021 : ventes de chocolats, galettes des rois et sac personnalisé... des actions qui continuent à rencontrer un franc succès auprès des familles. Les bénéfices pour cette année s'élèvent à 1871 €. Cette somme s'accumulera au solde de l'année 2019-2020. L'école s'en servira pour financer une partie des sorties scolaires, mais également pour le voyage de fin d'année, qui aura lieu l'année prochaine (si les conditions sanitaires nous le permettent).

Le bureau de l'APEL souhaitait remercier toutes les familles qui se sont investies dans les actions de vente pour nos enfants et pour l'école. Merci aussi aux bénévoles investis et généreux qui donnent beaucoup et qui font que notre association perdure.

Nous remercions l'OGEC et l'ensemble du corps enseignants ainsi que Marie-Christine pour leur collaboration et souhaitons une bonne retraite bien méritée à Laurette.

Bien-sûr le bureau de l'APEL est ouvert à de nouveaux parents. Si vous souhaitez intégrer une équipe dynamique chaleureuse et accueillante, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour connaître les infos APEL Être et Devenir, vous pouvez aussi vous connecter sur le site <https://ecoleetreteetdevenir.fr> et pour tout savoir sur le mouvement national : www.apel.fr



L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (O.G.E.C)

Tout sur l'association, c'est page 27 de votre bulletin municipal 2021.



L'année scolaire s'achève pour l'école. Ce fût encore une année particulière en matière de scolarité, mais aussi en matière d'animation...

L'OGEC remercie tous les parents de CM2 pour leur dernière année au sein de l'École Être & Devenir : ils ont contribué aux diverses manifestations tout au long de ces années passées. L'OGEC souhaite également à leurs enfants une bonne route sur le chemin du collège. Tout au long de l'année, nous avons pu compter sur l'équipe « matinée travaux », pour les petits ou gros travaux dans l'établissement, un grand merci aux papas bénévoles qui se sont découverts des talents de dessinateurs avec la réalisation d'une magnifique marelle ! Et ce n'est qu'un début !

L'OGEC s'est adapté à la crise sanitaire pour continuer à faire vivre l'école, en organisant des opérations sous des formes différentes des années précédentes : vente de tartiflette à emporter

en décembre 2021, vente de pizza à emporter en mars 2021, vente de gâteaux Bijou en avril 2021, vente de fraises en mai 2021 et enfin, la vente de burgers à emporter en juin 2021.

Pour cela, nous remercions vivement les familles de l'école et les habitants de Saint-Mesmin qui ont contribué aux succès de ces opérations !

Nous souhaitons souligner l'énorme travail du corps enseignant qui a su assurer la continuité d'éducation des enfants face aux événements que nous vivons depuis quelques mois et ce, grâce à leur adaptabilité et leur disponibilité ! Nous tenions également à souhaiter une très belle retraite à Laurette ! Merci à elle pour toutes ces années de travail et de dévouement auprès des enfants ! L'équipe en place repart encore plus motivée que jamais pour l'année 2021-2022 et a hâte de vous retrouver très vite sur nos prochaines manifestations ! Merci à vous : parents, grands-parents, membres de l'APEL, bénévoles du Pédibus, catéchistes, stagiaires, employés de la commune et mairie de Saint-Mesmin.

Et un GRAND MERCI pour votre travail : Laurette & Marie-Christine, Claudie, Marie, Marie-Odile, Julie, Jérémie, Alexandra et Sophie.



LE DISPOSITIF « DYNAMIQUE JEUNESSE »

Tout sur l'association, c'est page 27 de votre bulletin municipal 2021.

La Dynamique jeunesse est une section de l'Association Familles Rurales de Saint-Mesmin. Celle-ci organise des animations pendant les vacances scolaires ou les vendredis soirs hors vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 15 ans de Saint-Mesmin, ainsi que pour leurs amis des communes voisines. Elles sont encadrées par une animatrice jeunesse diplômée, Mélissa BARRETEAU, résidente de Saint-Mesmin.

En 2020, malgré la crise sanitaire (COVID-19), nous avons réussi à faire plusieurs animations :

- **Vacances scolaires** : soirée cinéma, après-midi pêche, soirée Laser Game/croque-monsieur, journée au Futuroscope, soirée bowling/burger...
- **Vendredi hors vacances scolaires** : soirée casino/grillade, soirée film/pizzas, journée jump xl...
- **Vacances d'été** : journée Laser Game plein air et bubble foot, rallye vélo...

Une vingtaine de jeunes de Saint-Mesmin et hors communes ont participé aux activités.

Les animations 2021 n'ont pas pu avoir lieu, mais les soirées à thème et les sorties reprendront dès que les mesures sanitaires le permettront.

Pour financer notre projet de week-end à Disneyland Paris avec également les jeunes du Relais-Jeunes, nous avons réalisé une vente de pizzas en octobre et nous allons bientôt vous proposer un lavage de voiture intérieur.



LE RELAIS-JEUNES (EX FOYER DES JEUNES)

Tout sur l'association, c'est page 27 de votre bulletin municipal 2021.

Le Relais-jeunes est une section de l'Association Familles Rurales de Saint-Mesmin. Il permet aux jeunes de se retrouver pour échanger, discuter et se responsabiliser au sein d'un local mis à disposition par la municipalité. Les jeunes mettent en place des actions d'autofinancement dans le but de financer du matériel pour le local et/ou d'organiser des sorties ou weekends. Tous les projets du Relais-jeunes sont préparés par les jeunes avec l'accompagnement de Mélissa BARRETEAU, animatrice jeunesse diplômée.

Nous sommes actuellement dans l'attente de notre local ; les travaux débiteront au cours du 2^e trimestre 2021, mais en attendant la municipalité nous prête la salle du Parc de Saint-Mesmin.

Les actions n'ont pas été nombreuses suite à la crise sanitaire (COVID-19). Nous comptons bien nous rattraper en 2021. Les jeunes ont organisé avec Dynamique Jeunesse une vente de pizza en octobre 2020.



Les inscriptions au Relais-jeunes ont été réalisées en octobre 2020. À ce jour, il y a 7 adhérents de 14 et 25 ans. Le bureau des jeunes est composé de :

- Président : François BITEAU
- Vice-président : Lévi BOISSINOT
- Trésorière : adulte membre Familles Rurales
- Secrétaire : Eléa DEFOIS
- Membres actifs : Servane ROUGER, Louis DIGUET, Pauline BITEAU

Votre jeune a plus de 14 ans et souhaiterait intégrer le Relais-jeunes ? Cela est encore possible.

Contact : Mélissa BARRETEAU 06 78 75 49 69

LE BADMINTON

Tout sur l'association, c'est page 45 de votre bulletin municipal 2021.

Les informations nouvelles ou précisées depuis le bulletin municipal sont :

- 2 créneaux adultes (à partir de 15 ans) chaque semaine :
 - le lundi à partir de 19h30.
 - le mardi à partir de 20h.
- 1 créneau enfant (de 8 à 15 ans) chaque semaine le lundi de 18h15 à 19h30.
- 1 cotisation de 20 € à l'année (10 € pour les enfants).



Contact : Victor BRUNET, 06 42 60 86 36, lesfousduvolantstmesmin@orange.fr

LES BALADES ET RANDONNÉES

Tout sur l'association, c'est page 49 de votre bulletin municipal 2021.

Les Balades estivales :

- à la Pommeraie le lundi 19 juillet et le lundi 2 août
- à Monsireigne le lundi 12 juillet et le lundi 26 juillet

Randonnée au Pays de Pouzauges à Réaumur le 5 septembre

ASPP - JP Boissonnot,
aspp85700@orange.fr, 06 08 65 99 58.



LE FOOTBALL

Tout sur l'association, c'est page 47 de votre bulletin municipal 2021.



Nous travaillons activement pour vous accueillir dans des conditions optimales (organisation, encadrement...) et partager des moments de convivialité pour cette nouvelle saison.

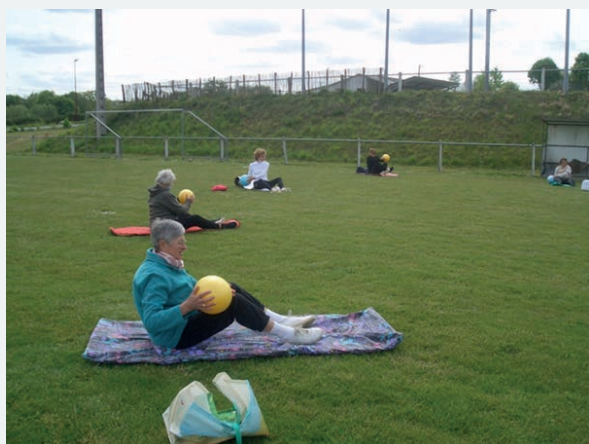
Nous souhaitons vous remercier pour votre soutien lors de nos opérations « plats à emporter », indispensables pour l'équilibre financier du club. Nous remercions chaleureusement nos partenaires et les collectivités pour leurs accompagnements tout au long de cette saison. N'oublions pas de les soutenir en leur rendant visite !

Pour la 3^e saison consécutive, l'équipe fanion du PBFC Vendée évoluera en National 3 (5^{ème} échelon national), dans un championnat qui devient au fil de saison semi-professionnel. Nous tenterons pour cette nouvelle saison de porter haut les couleurs de notre territoire à vos côtés ! Un dernier mot pour nos supporters qui ont remporté, il y a quelques mois, la Coupe de France des Supporters sur les réseaux sociaux : un immense bravo ! Nous avons également une grosse pensée pour nos bénévoles que nous espérons retrouver motivés à la reprise !

Contact infos et/ou séances découvertes : Kévin BELY 07 87 06 80 00

LA GYMNASTIQUE

Tout sur l'association, c'est page 47 de votre bulletin municipal 2021.



Comme tous les clubs, l'association a eu une saison 2020/2021 perturbée.

Après une reprise en septembre avec 39 licenciés, ce fût l'interruption totale.

Nous avons pu reprendre notre activité en plein air avec une séance et puis, deux avec l'heure du couvre-feu reportée à 19h.

Nous espérons pouvoir reprendre à la salle du Bocage en septembre 2021 pour une saison complète.

LE PUMPTRACK

Le pump track ou pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX. L'association Pumptrack a pour but de mettre à disposition un terrain de vélo ludique destiné à un public de tout âge. Ce terrain est situé à côté de l'ancienne gare.

Suite au coronavirus et aux études supérieures des membres de l'association, le terrain s'est quelque peu dégradé par manque d'utilisation, en effet "Plus vous roulez, plus les tracés seront agréables." C'est pourquoi, avec l'arrivée de la saison estivale, nous vous invitons à vous y rendre, afin de redonner vie à cet espace.



Le bureau est composé de :

- Christian PASQUIER, président
- David BARON, co-président,
- Matthieu PASQUIER, trésorier,
- Clément BREGEON, secrétaire,
- Nicolas BREGEON, membre.



Contact : pumptrack85@gmail.com

LE TENNIS DE TABLE

Tout sur l'association, c'est page 50 de votre bulletin municipal 2021.

Voici maintenant 8 mois que toutes les activités sportives sont interrompues à cause de la crise sanitaire, une vraie frustration pour les joueurs : d'autant plus que nos trois équipes étaient premières du championnat dans chacune des divisions. Malgré tout, notre motivation et surtout le plaisir de se retrouver prédominent. En accord avec la mairie et la fédération, nous ressortons les tables sur le parking le dimanche matin de 10h à 12h dans le respect des règles sanitaires.

Afin de redynamiser notre discipline, le bureau travaille déjà à la reprise de septembre et à la mise en place de diverses mesures :

- licence gratuite aux joueurs ayant eu une licence l'année dernière (loisir et compétition) ;
- tarif préférentiel pour les nouveaux adhérents ;
- maintien de notre collaboration avec notre entraîneur diplômé ;
- réorganisation de notre Dîner Dansant et notre tournoi interne.

Nous sommes conscients qu'une telle coupure inédite aura malheureusement des effets négatifs pour le sport et les activités associatives en général, cependant nous sommes optimistes pour la suite pour notre club qui, depuis des années, véhicule les valeurs saines et fondamentales que sont le sport et la convivialité.



LA CHORALE « À TRAVERS CHANTS »

Tout sur l'association, c'est page 51 de votre bulletin municipal 2021.

Depuis fin octobre 2020, nous sommes dans l'impossibilité de répéter, le COVID nous interdit l'utilisation des salles. Nous avons quand même organisé notre assemblée générale d'une façon virtuelle, avec envoi des rapports et résolutions soit par internet ou par papier et 90% des choristes ont répondu, merci à eux. Pour les élections du bureau, il n'y a pas eu de désistement dans l'équipe 2020 et le bureau a été reconduit pour 2021.

Nous avons hâte de nous retrouver ; en attendant, nous apprenons à la maison de nouveaux chants mis à notre disposition sur le site internet de la chorale, pour maintenir au top nos cordes vocales et mémoriser les paroles.

Nous serons donc prêts à poursuivre notre aventure... Vivons avec l'espoir d'une reprise pour début septembre, et pourquoi ne pas organiser un concert à SAINT-MESMIN avant la fin de l'année ? Chiche...

Venez nous rejoindre, nous vous offrons les premières répétitions.

Contact : Jeannie FAGOT, 06 24 54 07 21



FESTI' MUSIC

Tout sur l'association, c'est page 58 de votre bulletin municipal 2021.

Ce n'est que partie remise...

En 2021 devait se dérouler la 25^e édition de Festi'Music de Saint Mesmin. Malheureusement, comme l'année précédente, nous avons dû annuler l'événement.

Mais la fête de la musique revient l'année prochaine ! Le 25 juin 2022. Alors nous comptons sur vous pour nous retrouver, enfin, dans un esprit de fête et de convivialité.

Nous espérons pouvoir vous retrouver au tournoi de Mölkky, mais nous ne savons toujours pas si l'événement aura lieu. Nous attendons l'évolution de la situation pour vous le confirmer.

Festi' Music vous propose toujours la location de matériel pour tous vos événements.

Contact : 06 79 64 74 16



	LOCATION DE MATERIELS	
	Tarifs résident Saint-Mesmin	Tarifs non résident Saint-Mesmin
Crêpière	5 €	7 €
Plancha inox	10 €	15 €
Trépied à gaz	5 €	7 €
Tivoli (12 m x 4 m)	60 €	80 €
Bar (3 m x 0,70 m)	1 2 €	3 €
	8 15 €	20 €
Table haute	1 2 €	3 €
	10 18 €	20 €
Rallonge électrique (3 m > 25 m)	2 €	3 €
Friteuse 2 bacs Inox 220 V	20 €	25 €
Scène couverte télescopique (64 m ²)	700 € (sans le transport)	

LE CLUB LOISIRS DÉTENTE

Tout sur l'association, c'est page 52 de votre bulletin municipal 2021.

Après ces mois d'inactivités, nous comptons bien reprendre les jeux de cartes et de tac-tik le jeudi après-midi à partir du mois de septembre, en tenant compte évidemment des mesures et gestes barrière en vigueur à cette période.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous en saurons davantage.



LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Porté par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), a pour objectif de relocaliser l'alimentation et l'agriculture. Il a été élaboré de manière concertée avec les acteurs locaux. Ensemble, ils ont défini 4 axes stratégiques. Un des axes consiste à « Organiser les étapes de production, transformation, logistique et commercialisation des produits locaux ». C'est dans ce cadre qu'est née la volonté de développer les marchés de produits locaux sur le territoire. Cette action a été approfondie avec les acteurs au sein du groupe de travail n°2 du PAT. Il avait pour mission :

- d'inventorier les marchés existants sur le Pays de Pouzauges,
- de collecter et partager des retours d'expériences réussies ailleurs,
- de proposer un nouveau modèle de marchés et d'accompagner l'expérimentation.



La charte du marché des producteurs locaux

Chaque commune est libre de choisir son modèle de marché, mais la reconnaissance « PAT » suppose le respect de quelques critères traduits au sein d'une charte ayant pour objet de fixer ces règles, avec un souci de progressivité des exigences dans le cadre du PAT. Ainsi, une relecture sera faite chaque année et une évolution de la charte pourra être proposée le cas échéant.

La présente charte a été coconstruite avec les communes et les producteurs en lien avec le PAT.

La Charte des marchés de produits locaux a été créée afin de favoriser la transparence sur les produits présents et d'harmoniser les critères de ces marchés.

3 critères fondamentaux ont été établis en accord avec les principes du PAT :

- ✓ des produits de saison les plus locaux possibles,
- ✓ des produits issus des circuits courts (1 intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur)
- ✓ un marché hebdomadaire.



Cette Charte concerne les marchés des communes de Saint-Mesmin et du Boupère. Elle a été signée le 9 avril 2021 par Mesdames les Maires du Boupère et de Saint-Mesmin.

Objectifs :

- Stimuler la vitalité économique des centres-bourgs.
- Soutenir les producteurs locaux et donner une valeur ajoutée au local, en proposant une offre alimentaire différente.
- Créer un lieu de sociabilité.
- Promouvoir les circuits courts.
- Promouvoir une alimentation durable et une agriculture à taille humaine, respectueuse des Hommes et de l'environnement.
- Inciter au changement de pratiques alimentaires.
- Favoriser les interactions entre les producteurs et les consommateurs.
- Développer progressivement la résilience alimentaire du territoire (augmentation de l'autonomie et la sécurité alimentaire).

Le marché de Saint-Mesmin



Sac à vrac, opération zéro déchets



Le marché à repris ses horaires normaux, le jeudi de 16h30 à 19h30.

« Le monde attire le monde », la municipalité ne s'interdira pas d'accueillir des producteurs/artisans sur les mêmes types de production, toutefois les producteurs/artisans locaux pourront organiser leur présence en complémentarité. C'est d'ailleurs, déjà ce qui se passe entre plusieurs commerçants.

LA SUPÉRETTE VIVÉCO A OUVERT À SAINT-MESMIN

Son ouverture était attendue avec impatience depuis 10 mois. **Le samedi 17 avril, les portes se sont réouvertes** et les clients se sont pressés toute la journée à l'intérieur de la supérette, réaménagée et relookée. Tous se disent ravis.

Lahoucine DOUCHAINA se dit très satisfait de son début d'activité « le magasin est très bien situé (au bord de la RD960bis), j'ai été bien accueilli, la municipalité m'a soutenu, les clients me disent être vraiment satisfaits, et j'ai encore de nombreux projets à mettre en route : relais-colis, dépôt pressing, produits locaux... ».

Au-delà de cette volonté affichée de travailler avec son territoire, Lahoucine Douchaina souhaite également proposer un **service élargi en ouvrant la supérette 7 jours sur 7 et avec un temps d'ouverture important : de 7h à 13h et de 15h à 21h.**

Cette supérette alliée avec les autres commerçants, c'est un dynamisme partagé, que confirment déjà ses voisins de la boulangerie Bonnin et de la pharmacie Péridy, du lien social retrouvé et un vrai service aux habitants.



Commerçants voisins, élus, partenaire Bif Truck entourent Lahoucine DOUCHAINA, nouveau gérant de la superette

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (FIBRE OPTIQUE) EN VENDÉE

Pour comprendre ce qu'est la fibre optique → <https://tinyurl.com/VNTHD2021>

Où en sommes-nous à Saint-Mesmin ?

Vos élus travaillent avec Vendée Numérique et Altitude infra, expert en fibre optique, chargé du déploiement. Ce travail partenarial a pour objectif d'aménager les zones rurales, que Vendée numérique fait équiper par voie aérienne contrairement aux agglomérations équipées par voie d'enfouissement. Notre volonté est de **préserv**er au mieux les plantations pour lesquelles nous sommes attachés à protéger leurs rôles écologique et économique. 5 élus ont réalisé un formidable travail de cartographie des haies concernées par l'installation de la fibre. Nous avons rencontré Vendée Numérique et Altitude infra et sommes actuellement en cours de validation de la cartographie finale (écarteurs, poteaux, ..) avant d'envisager l'élagage nécessaire préalable à cette installation. Nous étudions également en parallèle l'enfouissement de certaines lignes sans certitude à ce jour de la faisabilité et/ou du calendrier de cette option.



Pour connaître l'état d'avancement du déploiement en Vendée

La nouvelle carte interactive de Vendée Numérique → <https://www.vendeenumérique.fr/carte-interactive/>

L'affichage de la carte est optimisé pour une consultation sur ordinateur. Elle sera prochainement adaptée pour une consultation plus facile et plus ergonomique pour les tablettes et smartphones.



VIVRE EN BON VOISINAGE

FEUX DE JARDINS

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » sont considérés comme des déchets ménagers. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.



BRUIT ET TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE

Il est rappelé à tous que tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de jardinage, de bricolage, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, une tondeuse en marche à 7 h 30 un dimanche, sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

	Du lundi au vendredi	Le samedi	Dimanche et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h à 20h	8h à 19h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures	7h à 20h	8h à 21h	8h à 10h et 18h à 20h
Appareils de bricolage, de jardinage y compris électriques	8h30 à 12h et 14h à 19h30	9h à 12h et 15h à 19h	10h à 12h

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX : SOYEZ VIGILANTS !

Plusieurs démarchages non officiels, abusifs ou frauduleux ont été signalés aux services municipaux. Nous vous invitons à rester vigilants.

Il est rappelé que les entreprises, ou organismes, souhaitant réaliser des démarchages dans une commune, ont l'obligation de demander une autorisation à la mairie. Afin de garantir un démarchage non abusif, les professionnels se présentant à domicile doivent justifier de leur identité et être en mesure de présenter une carte professionnelle.

Par ailleurs vous avez pu entendre parler, par voie de presse écrite, radio, télé, du dispositif d'isolation à 1€ des logements par l'Etat. **RAPPEL : personne ne peut demander de paiement par téléphone. Ne jamais donner vos numéros de compte ou de carte bancaire.** Les personnes habilitées doivent démarcher directement les administrés et, dans tous les cas de figure, **n'hésitez pas à appeler les services de polices (police nationale 17) ou (police municipale 04 94 08 98 20) afin de solliciter une intervention.**

Il est également possible de se protéger en adaptant son comportement aux réactions de l'interlocuteur. Vous pouvez :

- Refuser un démarchage et/ou un service si vous avez un doute ;
- Ne pas transmettre d'informations personnelles ;
- Résister à la pression commerciale, et si nécessaire, mettre un terme à l'échange.

Dans tous les cas, et pour tout acte commercial, il est recommandé de prendre le temps de se renseigner avant de s'engager.



FRAUDE DÉMARCHAGE À DOMICILE



ET SI COMME 53 % DES VENDÉENS, ON ACHETAIT MOINS D'EMBALLAGES



Aujourd'hui, la majorité des Vendéens trient leurs emballages de façon systématique. Une bonne chose pour le recyclage et la préservation des ressources naturelles. Mais ce geste vertueux ne suffit plus.

Des emballages et suremballages à peine achetés qu'ils sont déjà jetés. Il est urgent d'agir pour réduire ces fameux emballages.

D'après un sondage*, 53 % des Vendéens déclarent acheter des produits avec peu ou moins d'emballages, c'est un chiffre encourageant qui montre une réelle sensibilité des Vendéens par rapport à leur production de déchets.

Moins d'emballages, c'est

- des ressources naturelles préservées,
- des pollutions en moins,
- une facture allégée pour l'habitant.

TRIVALIS** et le SCOM*** proposent des solutions concrètes, simples et accessibles, pour réduire sa production d'emballages.

La première règle est d'éviter, quand c'est possible, les produits suremballés ou à usage unique. Par exemple :

- achetons les bananes sans emballage, en collant l'étiquette directement dessus,
- préférons les achats à la coupe et en vrac (fromage, jambon, viande, etc.),
- apportons nos contenants chez les commerçants : bocaux et boîtes en verre, sac en tissu pour le pain ou les légumes, etc. (Loi du 10 février 2020),
- achetons directement auprès des producteurs, en allant à la ferme ou sur le marché, et en apportant son panier ou son sac réutilisable.

*Source : étude Cohda réalisée en décembre 2020 sur un échantillon de 400 Vendéens

TRIVALIS est le **syndicat public départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Site internet : trivalis.fr

***Le SCOM Est Vendéen, adhérent à TRIVALIS, est le **syndicat public de collecte des déchets ménagers intervenant sur les Communautés de Communes du Pays de Chantonay, du Pays de Pouzauges, du Pays de la Châtaigneraie et du Pays de St Fulgent-les Essarts (seulement pour les communes de Essarts-en-Bocage et de la Merlatière)**. Site internet : scom85.fr

Contact : par mail sur contact@scom85.fr ou par téléphone au 02 51 57 11 93





MA MAIRIE & MON AGENCE POSTALE

HORAIRES		
Lundi	8h-12h	14h-18h30
Mardi	8h-12h30	
Mercredi	8h-12h	14h-18h30
Jeudi	8h-12h30	
Vendredi	8h-12h	14h-17h

MAIRIE

2, place de l'église - 85700 SAINT-MESMIN

 02 51 91 97 30

 <https://www.saintmesmin.fr/>

 accueil@saintmesmin.com

 Mairie de Saint-mesmin

LA BIBLIOTHÈQUE

- Mercredi de 16h30 à 18h30
- Jeudi de 17h30 à 19h00
- Samedi de 10 h à 12h30

02 51 64 73 95

bibliotheque.st.mesmin@arios.fr



LOCATION DE SALLES, MATÉRIEL ET MOBILIER →

Tout sur les tarifs pages 70 et 71 de votre bulletin municipal 2021.

Plus d'infos sur ce sujet ?
Je regarde dans mon bulletin municipal



CALENDRIER/PLANNING DES MANIFESTATIONS

DATE	EVÈNEMENTS	LIEUX	ORGANISATEUR	CONTACT
Mardi 29 juin 2021	Matinée Eveil avec les assistantes maternelles	Salle Le Bocage	CCPP/RAM	
Samedi 3 juillet 2021	Fête de l'école		École publique	
Lundi 12 juillet 2021	Balade Estivale	Sèvremont La Pommeraie sur sèvre)	ASPP	06 08 65 99 58
Lundi 19 juillet 2021	Balade Estivale	Monsireigne	ASPP	06 08 65 99 58
Lundi 26 juillet 2021	Balade Estivale	Monsireigne	ASPP	06 08 65 99 58
Lundi 2 août 2021	Balade Estivale	Sèvremont La Pommeraie sur sèvre)	ASPP	06 08 65 99 58
Septembre 2021	Concours de pêche	Étang des Morineaux	OGE	
Dimanche 5 septembre 2021	Randonnée du Pays de Pouzauges	Réaumur		
Mardi 7 septembre 2021	Bébés Lecteurs à 10h15	Saint-Mesmin Salle «L'Hermitage»	Commune de Saint-Mesmin	02 51 64 73 95
Mardi 5 octobre 2021	Bébés Lecteurs à 10h15	Saint-Mesmin Salle «L'Hermitage»	Commune de Saint-Mesmin	02 51 64 73 95
Novembre 2021	Concours de palets	Salle Les Halles	OGE	
Mardi 9 novembre 2021	Bébés Lecteurs à 10h15	Saint-Mesmin Salle «L'Hermitage»	Commune de Saint-Mesmin	02 51 64 73 95
Samedi 20 novembre 2021	Concours de belote «Saint-Hubert»	Salle Le Bocage	Association Saint-Hubert	
Mardi 7 décembre 2021	Bébés Lecteurs à 10h15	Saint-Mesmin Salle «L'Hermitage»	Commune de Saint-Mesmin	02 51 64 73 95